



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : 09/CRAT A.260-AA
AB

Le 10 septembre 2009

Avis de la CRAT relatif à la commission de rénovation urbaine du Quartier ZIP-QI Saint-Pierre, Fauviaux, Wasmes à COLFONTAINE

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur la composition et le règlement de la Commission de Rénovation de Quartier.

1. CONTEXTE

Brève description:

Modification des statuts de la Commission de Rénovation Urbaine du Quartier ZIP-QI Saint-Pierre, Fauviaux, Wasmes à COLFONTAINE afin de répondre aux modifications survenues dans la terminologie fixée par le CDLD et de rendre la Commission plus efficace en l'ouvrant à de nouveaux partenaires.

Demande :

Statuts de la Commission de Rénovation de Quartier

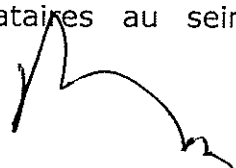
Date de réception du dossier : 1^{er} juillet 2009

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur la modification des statuts de la commission de rénovation.

Elle apprécie notamment l'ancrage social pris par la commission en s'ouvrant à de nouveaux partenaires tels que la Régie des Quartiers.

La CRAT souhaiterait toutefois qu'une distinction soit opérée entre les représentants privés et publics au sein de la CCATm et qu'il soit veillé à une désignation équitable entre les propriétaires et les locataires au sein des représentants des habitants.



Philippe BARRAS,
Président